

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 27 JUILLET 2017

Etaient présents : Delphine BOUCHUT, Michel BOURGIN, Roger BOYER, Pierre CARRE, Pierre GAGNAIRE, Marie-Hélène GOUTANT-RIVIERE, Marie MELEY, Michel ROMEYER, André SUCHET

Etaient absents : Céline CHATAING (pouvoir donné à Marie MELEY), Roger VIGNAL (pouvoir donné à Michel BOURGIN)

Un habitant assiste à la séance

Secrétaire de séance : Marie-Hélène GOUTANT-RIVIERE

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 juin : reportée au prochain conseil municipal sur demande du maire, du fait de l'absence de Céline Chataing, qui a rédigé le compte-rendu de la délibération de la subvention au Moulin de Vignal, compte-rendu méritant une clarification.

### DELIBERATIONS

1 – Délégation pour déclaration préalable bâtiment communal (toiture, huisseries et façades)

Concernant les projets en maison communale (changement de tuiles et isolation, huisseries et traitement des façades Sud et Ouest), nous devons déposer une demande préalable. En conséquence, il est demandé au conseil d'approuver la proposition et d'autoriser le maire à signer les documents.

Proposition adoptée à l'UNANIMITE des votants.

2 & 3 – Décisions modificatives n° 1 et n°2 Budget M14 Commune

Il est nécessaire de procéder à des réajustements de comptes concernant « le fonctionnement » et « l'investissement », et d'approuver les modifications suivantes :

- Concernant le fonctionnement :

66 111 Intérêts réglés à l'échéance	+ 400,00
658 Charges diverses de gestion courante	- 400,00

- Concernant l'investissement :

2128 - 123 chemins forestiers	- 13 000,00
00 – 1641 emprunts	+ 5000,00
21 318 – 168 maison communale	+ 8000,00

Le conseil municipal après avoir délibéré, vote à l'UNANIMITE en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

#### 4 – Subvention ApiStoric’Team pour le week-end des 23 et 24 septembre

L’association demande à la municipalité de renouveler son soutien à l’occasion de la Montée Historique de Cacharat (50<sup>e</sup> anniversaire cette année), comme les années précédentes. Le coût du café-croissant s’élevait à 157 € en 2015.

Soutien accordé à l’UNANIMITE des votants.

#### 5 – Adhésion de la commune de Lissac au Syndicat d’Eaux et d’Assainissement du Velay Rural.

Lors de la séance du 20 juin dernier, le syndicat a émis un avis favorable à l’adhésion de la commune de Lissac. Les conseils des collectivités adhérentes doivent se prononcer sur cette décision dans les 3 mois qui suivent la notification.

Décision votée à l’UNANIMITE.

#### 6 – Approbation des statuts modifiés de Loire-Forez Agglomération (nouvelle dénomination de la CALF)

Le 29 septembre 2016, le Préfet a compilé les statuts des 3 communautés fusionnées (CCPays d’Astrée, des Montagnes du Haut-Forez et de la CALF). Les statuts englobent également les 14 communes de l’ex CCPSBC.

Pour une meilleure lisibilité des documents, une version remaniée a été élaborée, le Conseil Communautaire a validé cette version le 4 juillet dernier. Aucune modification substantielle n’est proposée dans l’exercice des compétences conformément à l’article L.5211-17 du CGCT. Les communes disposent d’un délai de 3 mois à partir de la notification pour se prononcer. A défaut de délibération du conseil municipal dans ce délai, sa décision sera réputée favorable.

Approbation à l’UNANIMITE des votants de ces statuts modifiés.

### QUESTIONS

- Dossiers subventions
  - a) Département : subvention territorialisée, le dossier passe en Commission Paritaire le 4 septembre prochain. Nous allons recevoir un document AR qui vaut dérogation. A partir de ce moment-là, les travaux peuvent commencer. Avons reçu un courrier des élus Alain Laurendon et Colette Ferrand du 21 juin, dans lequel ils s’engagent à hauteur de 90 000 € sur un projet communal chiffré à 197 358 €.
  - b) Région : ne peut nous assurer que notre dossier passera à la CP du 25 septembre. Nous devons rappeler après cette date pour nous assurer du traitement du dossier.
  
- Point sur l’adressage

Les plaques de rue et les numéros de chaque habitation ont été commandés. Les autorisations pour poser 22 plaques sur des murs de propriété privée, ont été demandées. 53 poteaux ont été plantés par le personnel communal. Dès réception de la commande, les plaques seront posées. La distribution et la mise en place des numéros pour chaque maison, se fera ultérieurement. Pour connaître le numéro que la poste a attribué à chaque habitation, il suffit de se renseigner en mairie.

- Lettre municipale de l'été

Elle doit être finalisée la semaine du 31 juillet, et sera à distribuer avant le 11 août (première date citée dans l'agenda).

Contenu : articles sur l'adressage, la sécurité des zones de baignade non aménagées, le Sentier des Babets, le massif de plantes aromatiques. La rubrique « Histoire et Patrimoine » est consacrée à la naissance de la Course de Côte de Cacharat, qui fête cette année son 50<sup>e</sup> anniversaire (Montée Historique depuis 2012)

- Position du Conseil vis-à-vis des décorations de Noël

L'entreprise Théoleyre a présenté un devis de 2 431 € TTC, sachant que la pose et la dépose coûtent déjà respectivement 624 € et 694 € TTC. Etant donné l'importance de la somme, il apparaît utile de faire réaliser 2 à 3 devis pour des guirlandes neuves mais plus modestes.

- Travaux de la maison communale

Des tableaux comparatifs entre les entrepreneurs contactés ont été réalisés par l'architecte. Le choix des artisans pourrait se faire lors de la réunion de la commission « travaux » (date fixée au 1<sup>er</sup> août à 14h). Ne faudrait-il pas réunir la commission « appel d'offres » ? Le maire va s'assurer des procédures dès lundi matin auprès de la secrétaire.

- Contrats de déneigement

Il faut prévoir de renouveler la convention avec l'entrepreneur. Le renouvellement se fait par tacite reconduction avec l'agriculteur. Ne pas oublier de prévoir également les travaux d'entretien et de réparation du matériel.

- Travaux sur le Chandieu : le Syndicat des Eaux du Velay Rural doit se coordonner avec l'entreprise Florent Petit.
- Compte-rendu réunion terrain avec la DDT et Loire Forez

Une visite de terrain eut lieu le vendredi 25 juillet, afin d'avoir une vue plus précise de l'ouvrage du seuil de voirie des Mouloirs et comprendre la nature des travaux à effectuer. Les services de Loire Forez Agglo compétents en gestion des rivières, peuvent nous accompagner dans l'étude en coordination avec le service voirie. Le technicien de la DDT, M. Antouly, va renvoyer un courrier réactualisé en commune.

- Voûte de l'église

Des contrôles sont effectués chaque saison : confirmation de Pierre Carré.

Une relance auprès du cabinet d'architectes en charge de ce dossier a été faite pour une proposition de devis concernant la réalisation des travaux de réparation. A ce jour, il n'y a pas eu de retour.

- Adressage

Grâce aux listings, chaque habitant peut avoir connaissance de sa nouvelle adresse. Des contacts ont été pris récemment par TOM-TOM avec la mairie, pour intégrer les coordonnées des habitants dans leur GPS.

## INFORMATIONS DIVERSES

- Choix de l'entreprise pour l'entretien des chaudières : GGM a été retenue pour des raisons de proximité. Pierre Carré s'interroge sur la pertinence de ce choix et l'abandon de l'entreprise de Marcilly-le-Châtel, alors que les frais de déplacement n'étaient pas comptés par cette dernière.
- Changement d'horaires de travail de la secrétaire, à partir de septembre : elle travaillera lundi après-midi au lieu de lundi matin.
- Renouvellement de la mise en disponibilité pour un an de l'agent administratif bénéficiant de cette mesure depuis plusieurs années.
- Inscription de l'employé communal à la formation « Restauration et entretien des cours d'eau » pour novembre 2017.
- Augmentation de la facture d'eau-assainissement : 1 protestation. C'est l'abonnement assainissement qui a augmenté, en raison d'un retard pris sur les coûts.
- Création d'une nouvelle association API'GO pour maintenir l'organisation du vide-grenier, avec Claudie Devors comme présidente.
- Dossier subvention Moulin de Vignal  
Mme le maire ne se reconnaît pas dans la décision du CM du 21 juin dernier : aucune subvention n'a été votée pour l'instant.  
Conséquences par rapport aux enjeux locaux :  
- contradictions avec les engagements de départ de l'équipe municipale : le maire exprime son malaise envers celles et ceux qui nous ont élus et son désaccord, car cette décision s'inscrit en rupture avec les engagements de départ de soutien aux associations et de valorisation du patrimoine.  
- entretien avec le secrétaire général de la sous-préfecture : Mme le maire a évoqué la procédure à suivre, dans le cas d'une démission de sa part.  
Une véritable délibération laisse la porte ouverte au débat ; en l'occurrence, il n'y en a pas eu lors du dernier vote en comité restreint (les adhérents à l'association du moulin de Vignal étant exclus).  
Mme le maire annonce qu'elle reprend la main sur ce sujet, et qu'un nouveau vote aura lieu en septembre en sa présence. Pour garantir la validité de la délibération, elle a démissionné de l'association du Moulin de Vignal.

La fin de la séance a été marquée par des échanges assez vifs-au sein du conseil. Ils ont été suscités par des élus qui cherchaient à comprendre la position de leurs collègues hostiles au versement de la subvention de 2 000 € à l'association du Moulin de Vignal ; de même, un certain nombre d'élus, dont le maire ont renouvelé leur constat de phénomènes de résistance passive récurrents provenant d'une minorité et ont dénoncé des comportements relationnels et des prises de position contraires aux engagements de départ en rapportant des faits très précis.

Le ton est rapidement monté opposant notamment le maire à son 3<sup>e</sup> adjoint. Ce dernier a avancé que le maire attendait sa démission mais qu'il ne démissionnerait pas. Mme le maire a rétorqué de façon très véhémement qu'elle ne pouvait plus travailler avec lui et que dans ces conditions elle allait faire un retrait de délégation totale ou partielle. Elle reprendrait notamment la gestion des finances communales accompagnée en ça par les services compétents de Loire Forez Agglomération. Le 3<sup>e</sup> adjoint a annoncé qu'il engagerait un recours face à cette décision.

## **AGENDA**

- Vendredis de l'été : du 21 juillet au 25 août, animations à la bibliothèque, de 18h à 19h30
- 30 juillet à 11h à St Pal : lancement de la 30<sup>e</sup> Semaine Culturelle
- 3 août à 9h à Estivareilles : réunion THD
- 3 août de 14h à minuit : le Moulin en Fête
- 5 et 26 août : permanence élus / Roger Boyer, et 2 septembre / Michel Bourgin
- 14 août au 5 septembre inclus : congés Jacqueline Bruaire, secrétaire
- 20 août à Estivareilles : 7<sup>e</sup> Comice de l'Ance (réponse souhaitée avant le 10 août)
- 6 et 15 septembre : accompagnement Loire Forez pour travaux de prospective financière
- 13 septembre : réunion secteur Sud-Ouest Loire Forez à St Hilaire, et non à Apinac
- 14 septembre : CLECT Loire Forez Agglo

**La séance est levée à 22h45**